



# Arrêté du Maire

Arrêté portant fermeture  
D'une partie du jardin public

2022/39

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **25 NOVEMBRE 2022**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire.

**VU** le risque d'effondrement du mur situé au bas du jardin public à Saint-Robert,

**CONSIDERANT** que ce risque constitue un danger pour la population et qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à tout public à la partie du jardin public proche dudit mur,

## ARRETE :

**Article 1 :** L'accès à la seconde partie du jardin public (à partir des escaliers entourés par un mur de béton), situé dans le bourg de la commune de Saint-Robert, à proximité de la place de la Prévôté, est fermé jusqu'à nouvel ordre à tout public.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- M le Commandant de Gendarmerie d'Objat.

Le Maire,  
Claude ACHARD,

